

LES
**RENCONTRES
TERRITORIALES
DE L'APPREN-
TISSAGE**

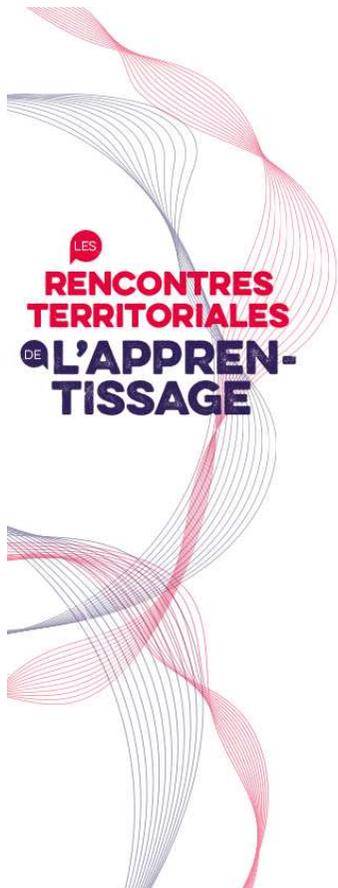
Aides mobilisables pour les personnes en situation de handicap dans le cadre d'un apprentissage.

Yannick GRASSER-CHAMBRE : Responsable Pôle Santé Sécurité au Travail
Harmony GIANNOTTA : Ergonome – référente FIPHP



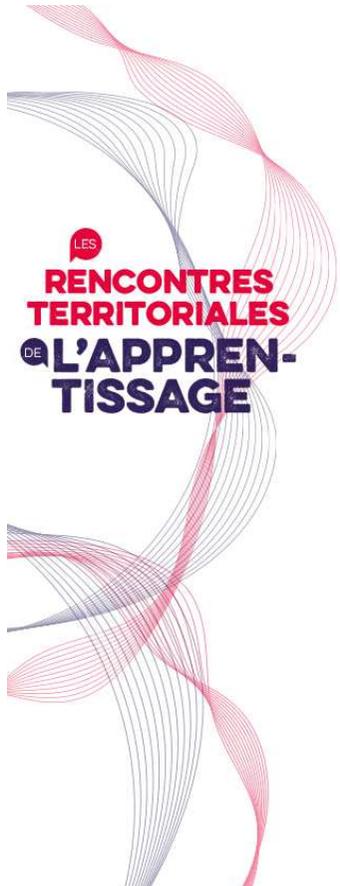
Sommaire

- 1. Embaucher un apprenti en situation de handicap : quels atouts?**
- 2. Les aides mobilisables du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique**
- 3. Un exemple concret**



Sommaire

- 1. Embaucher un apprenti en situation de handicap : quels atouts?**
2. Les aides mobilisables du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique
3. Un exemple concret



- Au-delà des avantages économiques, des atouts professionnels...

L'apprentissage permet :

→ à **une personne en situation de handicap** d'intégrer le monde du travail, de démontrer ses compétences et son savoir-faire

et

→ à **l'employeur public**, de dépasser le stade des stéréotypes et de pouvoir comprendre toute la potentialité que l'apprenti peut apporter à sa collectivité.



UNE QUALIFICATION + UNE EXPÉRIENCE = UN VÉRITABLE ACCÈS À L'EMPLOI



Le contrat d'apprentissage est ouvert sans limite d'âge aux personnes en situation de handicap.

C'est une voie d'accès à l'emploi qualitative, offrant à la fois une formation diplômante et une expérience professionnelle conséquente.



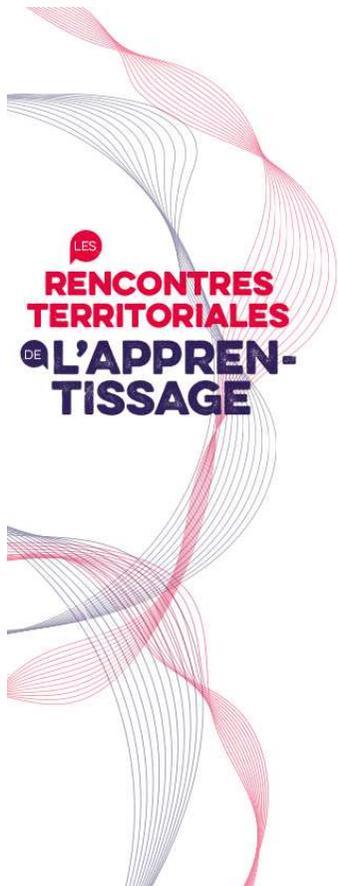
UNE RÉPONSE À L'OBLIGATION D'EMPLOI



L'apprentissage contribue

- à satisfaire l'obligation d'emploi de 6% du taux d'emploi de personnes en situation de handicap dans les collectivités > à 20 ETP
- et donc à réduire la contribution versée au FIPHFP,

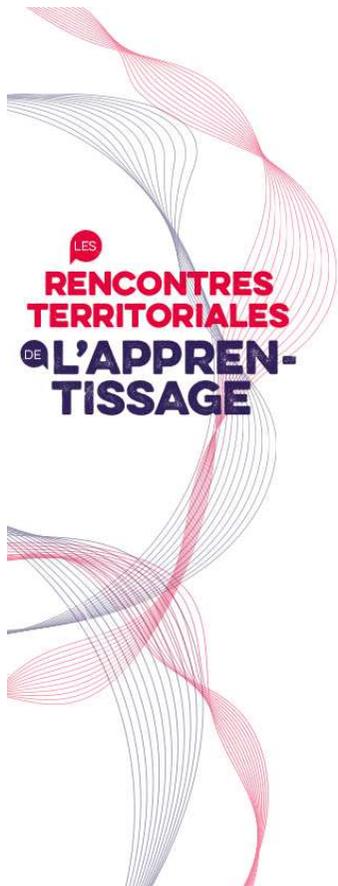
Tout en continuant à bénéficier de moyens pour compenser les restrictions médicales de l'apprenti en situation de handicap.



UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR



En anticipant les départs en retraite, les savoir-faire de la structure peuvent être également transmis aux apprentis.

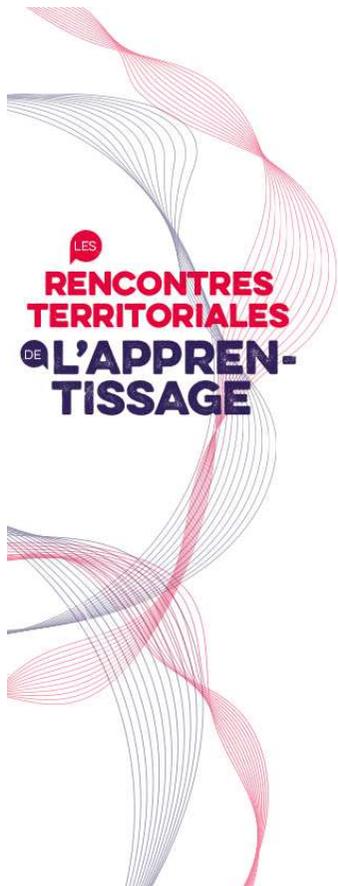


UNE ACTION PORTÉE PAR DES VALEURS



Recruter en apprentissage une personne en situation de handicap renforce l'esprit d'équipe et démontre l'engagement de la collectivité en faveur de l'inclusion professionnelle et de la diversité

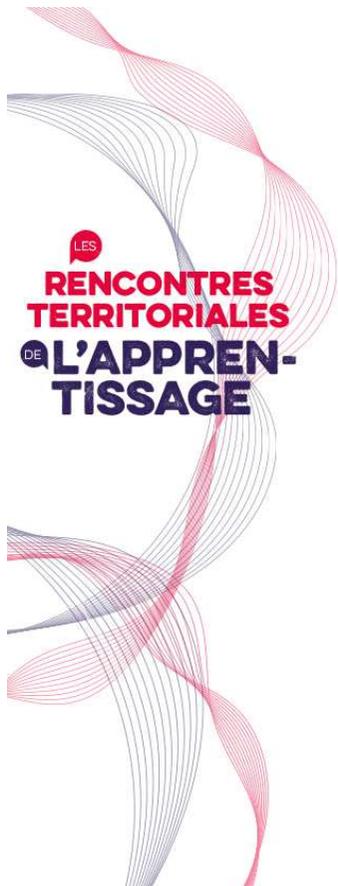
➔ Démontrer la **responsabilité sociale** de la collectivité de lutte contre l'exclusion et la discrimination



UN TIERS DES CANDIDATS POTENTIELS



Parmi les demandeurs d'emploi éligibles à l'apprentissage, 36 % sont des personnes en situation de handicap.



UN COÛT SALARIAL PRIS EN CHARGE À 80 % PAR LE FIPHFP

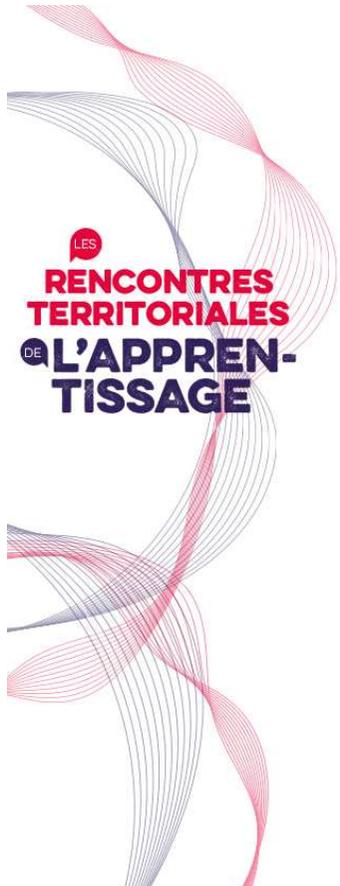


Le FIPHFP propose des aides financières importantes aux collectivités . En plus du salaire, il prend également en charge les frais d'accompagnement et de formation des apprentis ainsi que les coûts liés à la compensation du handicap...



Sommaire

1. Embaucher un apprenti en situation de handicap : quels atouts?
2. Les aides mobilisables du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique
3. Un exemple concret



1. Accompagnement socio pédagogique



▶ Objectif de l'aide

Créer les conditions de réussite de l'insertion dans le milieu professionnel

▶ Description

Le FIPHP participe à la prise en charge des frais d'accompagnement socio-pédagogique

▶ Montant de l'aide

Dans la limite d'un plafond annuel de 520 fois le SMIC horaire brut

▶ Renouvellement

Tous les ans pendant la durée du contrat



2. Indemnité d'apprentissage



► Objectif de l'aide

Inciter les employeurs à embaucher des personnes en situation de handicap en contrat d'apprentissage

► Description

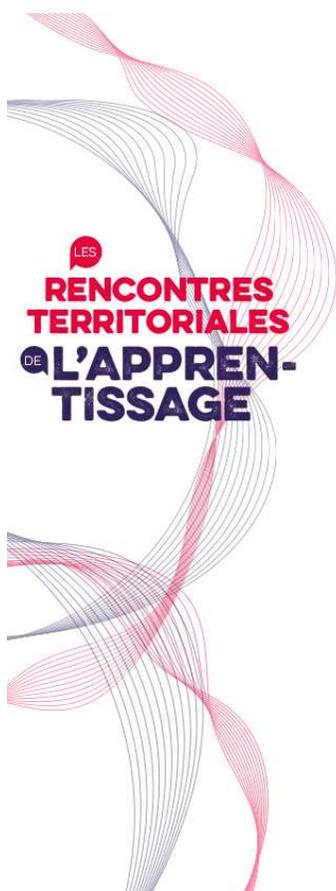
Le FIPHP participe à la prise en charge du coût salarial de l'apprenti

► Montant de l'aide

80% de la rémunération brute et charges patronales (déduction faite des aides financières perçues par l'employeur au titre de cet emploi) par année d'apprentissage

► Renouvellement

Tous les ans pendant la durée du contrat d'apprentissage



3. Aide financière pour l'apprenti



▶ Objectif de l'aide

Développer l'accès aux contrats d'apprentissage en attribuant une aide forfaitaire visant à couvrir les frais inhérents à l'entrée en apprentissage

▶ Description

Versement à l'apprenti, via l'employeur public

▶ Montant de l'aide

Aide forfaitaire de 1 525€

▶ Renouvellement

Mobilisable une fois par diplôme



4. Prime d'insertion



▶ Objectif de l'aide

Aider les employeurs à recruter la personne en situation de handicap à l'issue d'un contrat d'apprentissage

▶ Description

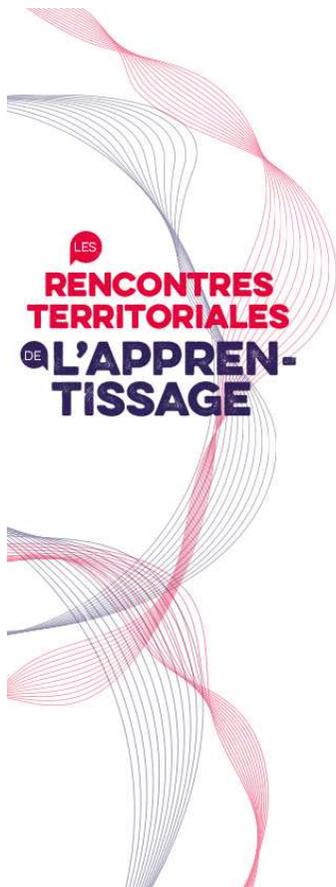
Prime d'insertion lorsque l'employeur titularise l'apprenti

▶ Montant de l'aide

Prime forfaitaire de 1 600€

▶ Renouvellement

Mobilisable une seule fois



5. Aide au Tutorat



▶ Objectif de l'aide

Favoriser l'intégration de l'agent grâce à l'appui d'un collaborateur interne à l'employeur formé à la fonction de tuteur

▶ Description

Le FIPHP finance les heures de tutorat réalisées en interne.

▶ Montant de l'aide

- . Rémunération brute hors prime exceptionnelle et charges sociales de la fonction de tutorat
- . Dans la limite d'un plafond de 228 heures par an

▶ Renouvellement

Aide mobilisable pendant le durée du contrat



6. Aménagement de l'environnement de travail



▶ Objectif de l'aide

Permettre l'adaptation du poste de travail dans le cadre d'un accès à l'emploi ou d'un maintien dans l'emploi

▶ Description

Prise en charge des aménagements de l'environnement de travail afin de compenser la situation de handicap de l'agent sur son poste de travail

▶ Montant de l'aide

10 000 € par agent

▶ Renouvellement

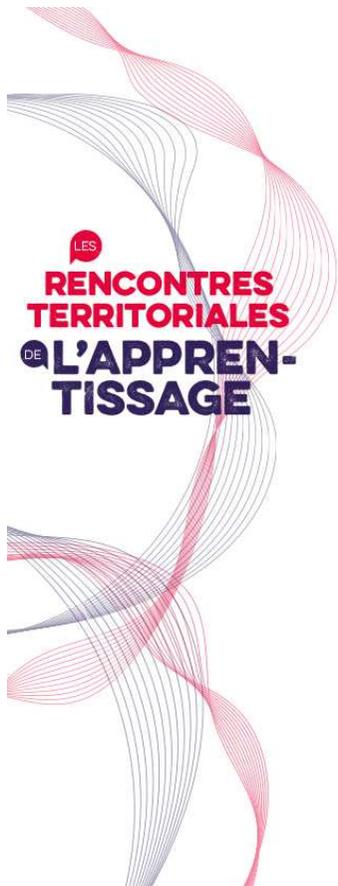
Renouvelable tous les 3 ans



6. D'autres aides ... complémentaires



- ▶ Accessibilité au poste de travail
- ▶ Auxiliaire dans le cadre des actes quotidiens dans la vie professionnelle
- ▶ Interprète en langue des signes, codeur, transcripteur
- ▶ ...



Quelques chiffres du FIPHFP



Plus de **1.100 contrats d'apprentissage** ont été financés par le FIPHFP entre 2009 (année de mise en place du dispositif) et 2012.

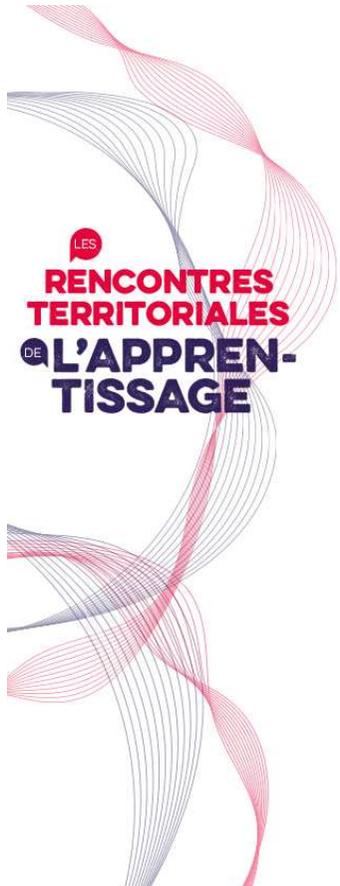
Le montant total des financements mobilisés **dépasse 11 M€**.

Sur l'année 2013, le dispositif en faveur de l'apprentissage est, en montant, **le troisième motif de recours aux aides** ponctuelles du FIPHFP avec près de **2,6 M€ accordés**.



Sommaire

1. Embaucher un apprenti en situation de handicap : quels atouts?
2. Les aides mobilisables du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique
3. **Un exemple concret**



CONTEXTE

Mme M. en situation de handicap

→ Poste : Agent administratif

→ Diplôme : BTS Assistant

Manager sur 2 ans

→ Formation : CCI de Meurthe et Moselle

Frais inhérents à l'entrée en 1ère année d'apprentissage : 1 525 € pour l'agent

AGENT

Contrat d'apprentissage (2 ans) :
3 jours collectivité / 2 jours formation
salaire perçu mensuel :
1 551,93€ net

Restrictions médicales d'aptitudes définies par le médecin de prévention

Soutien socio pédagogique (Prométhée formation)

Tutorat : 4h par semaine pendant 22 semaines (88h)

Coût total

COLLECTIVITÉ

Indemnités annuelles versées pour l'agent :
18 623,16€

Coût de l'aménagement de poste informatique :
2 364,66€

Coût des frais pédagogiques de l'accompagnateur =
4 680€

Rémunération annuelle brute du Tuteur =
28 980,12€ > 1 786,60€

27 454,42€

AIDES DU FIPHFP

Prise en Charge 80% :
14 898,53 €

Surcoût lié à la compensation du handicap :
2 055,94€

Plafond de
5 137€

Plafond de 228h/an =
1 786,60€

23 421,07€

RESTANT DÛ

3 724,63€

308,72€

0€

0€

4 033,35€

Obtention du BTS

Obtention d'un CDI dans une autre structure

"Merci pour votre attention"

